
AMAZONIE – Définir l'Amazonie

Définir l'Amazonie brésilienne n'est pas simple. En effet, parler d'Amazonie, c'est désigner à la fois un bassin hydrographique (celui de l'Amazone), un type de couverture végétale (en général la forêt dense tropicale humide) et une délimitation administrative.

Sur le plan hydrographique, la région drainée par tous les affluents de l'Amazone dépasse de beaucoup les frontières brésiennes, puisqu'elle s'étend sur 9 pays et couvre environ 6 millions de kilomètres carrés. D'un autre côté, l'Amazonie brésilienne comprend des régions situées au centre du pays, dans le "plateau central", recouvertes d'une maigre savane qui n'a que peu à voir avec l'opulence de la forêt équatoriale. Enfin, si l'on assimile l'Amazonie à l'une des cinq grandes régions brésiennes, la région Nord (comprenant les sept Etats de l'Amazonas, du Para, du Tocantins, du Rondônia, du Roraima, de l'Acre et de l'Amapa), on laisse de côté les bordures du massif forestier, situées dans les Etats du Mato Grosso et du Maranhao, alors que l'on inclut au Sud les savanes du Tocantins.

Confronté à ces difficultés, le gouvernement fédéral brésilien a créé une notion géographique permettant de désigner commodément la région: l'Amazonie légale, définie en 1953 pour déterminer quelles régions étaient éligibles pour les aides au développement de l'Amazonie. Cette région comprend outre les Etats de la région Nord, une partie du Mato Grosso et du Goias (au Nord du 14e parallèle) et une partie du Maranhao (à l'Ouest du 44e méridien). Cette nouvelle délimitation, même si elle ne recouvre aucune des définitions naturelles ni aucune des définitions administratives usuelles, est pratique et son usage est très répandu. L'expression d'Amazonie brésilienne est donc souvent assimilée à celle d'Amazonie légale.

*Dynamiques territoriales de l'Amazonie brésilienne
CNRS UMR 7530 -Reims Actes 2001 sur Internet*